



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

Le 2 décembre 2024

À la séance extraordinaire statutaire dûment convoquée le 4 novembre 2024 pour y être tenue le lundi 2 décembre 2024 à 19h à la salle du conseil.

À cette séance du conseil et à laquelle étaient présents :

Présences : M. Hervé Provencher, Maire
Mme Nicole Caron, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

CONFIRMATION DE LA CONVOCATION

Les membres du conseil confirment qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire selon les délais légaux ainsi que tous les documents relatifs à cette séance.

L'avis public a été affiché le 05 novembre dernier et publié dans le journal info municipal de novembre 2024.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE 2 DÉCEMBRE 2024

1. Ordre du jour
2. Lecture et présentation du budget 2025
3. Période de questions
4. Adoption du budget 2025
5. Adoption du plan triennal en immobilisation 2025-2026-2027
6. Levée de la séance

Les délibérations et la période de questions lors de la séance porteront exclusivement sur le budget.

2024-12-01 ORDRE DU JOUR SPÉCIAL

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit accepté tel que proposé.

ADOPTION : 6 POUR

DÉLIBÉRATION SUR LE BUDGET 2025

La directrice générale présente les prévisions budgétaires pour l'année 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Aucune question.

2024-12-02 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

CONSIDÉRANT QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Claude prévoit des dépenses équivalentes aux recettes pour un montant de 2 499 000\$, le tout réparti comme suit pour l'année 2025 (2024 est seulement un comparable):

	2024	2025
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025		
Revenus		
Taxes		
Foncière et emprunt	1 453 952 \$	1 476 279 \$
Autres tarifs (Égout, vidange, incendie, vidange, hébergement)	288 022 \$	276 736 \$
Dette taxe secteur	27 950 \$	27 000 \$
Compensations tenant lieu de taxes école	7 000 \$	7 000 \$
Transferts gouvernement	541 482 \$	597 000 \$
Services rendus	63 000 \$	61 300 \$
Imposition de droits	34 594 \$	53 685 \$
Total des revenus	2 416 000 \$	2 499 000 \$
Charges - dépenses		
Administration générale	387 000 \$	394 500 \$
Sécurité publique	400 000 \$	421 000 \$
Transport	764 500 \$	731 000 \$
Hygiène du milieu	305 000 \$	305 500 \$
Aménagement, urbanisme	144 500 \$	139 000 \$
Loisirs et culture	194 700 \$	198 500 \$
Frais de financement	34 850 \$	37 400 \$
Total des charges	2 230 550 \$	2 226 900 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	235 450 \$	272 100 \$

Financement		
Financement à long terme		
Remboursement de la dette à long terme et location	(178 450) \$	(246 100) \$
Affectations - projets		
Activités d'investissement	(328 500) \$	(118 000) \$
Surplus libre (internet et immos)	174 000 \$	0 \$
Surplus affecté développement	83 500 \$	22 000 \$
Fonds réservé chemins (carrières)	14 000 \$	0 \$
Fonds réservé élections 2025	0 \$	20 000 \$
Fonds réservé Lac et barrage	0 \$	50 000 \$
Excédent de fonctionnements de l'exercice		
À des fins budget équilibré	0,00\$	0,00\$

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le budget de l'année financière 2025 soit accepté et adopté tel que présenté ci-haut.

ADOPTION : 6 POUR

2024-12-03 ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ANNÉES 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations est déposé à la table du conseil;

Il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'adopter le programme des dépenses en immobilisation pour les années **2025-2026-2027** tel que soumis.

ADOPTION : 6 POUR

PUBLICATION/DIFFUSION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

Les prévisions budgétaires 2025 seront publiées dans le journal info-municipal de janvier.

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par le conseiller Marco Scrosati.

HEURES : 19 heures et 09 minutes.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu
Directrice générale
et greffière-trésorière